



**COUPE DE FRANCE XIII FAUTEUIL
BULLETIN D'ENGAGEMENT**

*(à retourner avant le mercredi 7 novembre 2018 par mail à
commissionxiiifauteuil@ffr13.fr)*

NOM DE CLUB :

.....
NOM DE L'EQUIPE :

RESPONSABLE :

.....
TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

.....
COULEUR DE MAILLOT :

AUTRE COULEUR :

.....

Je soussigné : (NOM-Prénom du responsable)

.....
de l'équipe de :

.....

Confirme l'engagement de son équipe à la Coupe de France 2018/2019 de RUGBY A XIII FAUTEUIL aux dates suivantes :

- 1^{er} tour : 8-9 décembre 2018
- 2^{ème} tour : 9-10 février 2019
- 3^{ème} tour : 23-24 mars 2019
- 4^{ème} tour (si besoin selon le nombre d'engagés) ou FINALE : 4-5 mai 2019
- FINALE (si besoin) : 18-19 mai 2019

Le calendrier final sera entériné après la réception des engagements des équipes.

Le tirage au sort du 1^{er} tour aura lieu lors du match international France/Ecosse, le 10 novembre, à Carcassonne

Je certifie avoir pris connaissance de la formule de la compétition 2018/2019, et respecter les règlements associés, à savoir :

- 3 niveaux pour les équipes : ELITE 1 (E1), ELITE 2 (E2) et DEVELOPPEMENT (DVPT)
- Lors de chaque tirage au sort, l'équipe désignée en premier recevra, sauf si E1 vs E2 ou E1 vs DVPT ou E2 vs DVPT. Dans ces cas, l'ordre sera inversé et l'équipe évoluant au niveau inférieur recevra

- Lorsque les équipes évoluent au même niveau, la 1^{ère} tirée au sort recevra
- La finale se jouera sur le terrain du club désigné, suite à l'appel à candidatures qui sera formulé dans les prochaines semaines
- S'agissant de rencontres éliminatoires, tout forfait peut entraîner des sanctions sportives, administratives et financières
- En cas de prolongations à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 5 minutes chacune seront organisées. L'équipe menant au score à l'issue de ces 2 mi-temps supplémentaires remporte la rencontre
- En cas d'égalité persistante à l'issue des prolongations, il sera procédé à une épreuve de tirs au but pour déterminer le vainqueur
- 5 tirs au but sont effectués alternativement par 5 joueurs de chaque équipe désignés par l'entraîneur et suivant l'ordre défini par l'entraîneur.
- Les tirs sont effectués par coup de pied placé face aux poteaux, à 12 mètres

Pour la coupe de France 2018/2019, les règles de classifications suivantes s'appliquent et diffèrent suivant le niveau des équipes (identiques aux phases finales):

► **pour les équipes d'ELITE 1 :**

1. Obligation d'aligner 5 joueurs sur le terrain en permanence (sauf en cas d'exclusion)
2. Obligation de respecter le total de 18pts alignés sur le terrain
3. Obligation d'aligner au maximum 2 joueurs avec une classe à 5pts sur le terrain en même temps

► **pour les équipes d'ELITE 2 :**

1. Obligation d'aligner 5 joueurs sur le terrain en permanence (sauf en cas d'exclusion)
2. Obligation d'aligner au maximum 3 joueurs avec une classe à 5pts sur le terrain en même temps

► **pour les équipes DEVELOPPEMENT (obligation de licences XIII fauteuil et d'une fiche de classification):**

1. Obligation d'aligner 5 joueurs sur le terrain en permanence (sauf en cas d'exclusion)
2. Obligation d'aligner au maximum 3 joueurs avec une classe à 5pts sur le terrain en même temps

La mobilisation des préposés aux tables de marque sera sollicitée par la commission pour réguler au mieux cette nouveauté. Une fiche pratique sera éditée spécifiquement pour le 1^{er} tour de coupe de France afin de les accompagner dans cette démarche.

DATE :
SIGNATURE et CACHET DU CLUB :